



DEPARTEMENT DES
YVELINES
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Meulan

MAIRIE DE MEZY-SUR-SEINE

(78250)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2006

Date de la convocation
23 mars 2006

Ordre du jour
Projet de tracé de La
Francilienne

Nombre de conseillers

. En exercice : 15
. Présents : 11
. Votants : 13

L'an deux mille six, le vingt neuf mars, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean MALLET, Maire

Etaient présents : Madame et Messieurs OGEE – ROUCHY – REYNAUD - REINE (adjoints) - Mesdames et Messieurs DESPLANQUES – CADO – MATHIEU – LE GOUYEN – GASSE - SARAGA

Absents excusés :

Madame POCCARD-CHAPUIS procuration donnée à Monsieur REINE
Mademoiselle PAILLEUR procuration donnée à Madame DESPLANQUES
Madame COURTOIS – Monsieur BRIAND
Monsieur ROUCHY est élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de MEZY-sur-SEINE, après avoir pris connaissance du dossier de débat public sur le prolongement de la Francilienne entre Cergy et Orgeval,

. constate que ce tracé impliquant une longueur complémentaire de 34 km est une complète aberration,

. constate que le passage de 78 000 véhicules par jour porterait une atteinte inacceptable à l'environnement tant au niveau de la pollution atmosphérique que de la pollution sonore,

. constate que le tracé nord-ouest traverse le plateau agricole et les espaces boisés de Mézy-sur-Seine (inclus dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français) en passant près d'habitations, mutilant ainsi notre commune,

. émet de ce fait, à l'unanimité, un avis profondément défavorable à ce projet de tracé nord-ouest pour le prolongement de la Francilienne.

Extrait certifié conforme
Mézy/Seine, le 30 mars 2006
Le Maire,